

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES **LORS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2025**

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriale

Finances

1. ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025

Délibération : Adoptée à l'unanimité

2. DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » AU PROFIT DE LA SOCIETE CROSS JIM SISE 20 RUE GATINES A SEIGY (41110)

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Urbanisme

3. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION CL N°114 A 119 SISES 24 AVENUE DES PLATANES A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)

Délibération : Adoptée à l'unanimité pour ne pas exercer le droit de préemption urbain

Affaires diverses

Séance levée à 19 h 10

Le Président

Jacques PAOLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE BUREAU DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 30 Juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Madame Stella COCHETON, la 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

Président	-----	-----	-----
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2^{ème} membre	-----
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	-----
5^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5^{ème} membre	-----
6^{ème} Vice-présidente	-----	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	-----	7^{ème} membre	-----
8^{ème} Vice-présidente	-----	8^{ème} membre	-----
9^{ème} Vice-président	-----	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	Monsieur GIBault Patrick	10^{ème}	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 11
- votants : 11

Date de convocation :
Le 20 mai 2025

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame MICHOT Karine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENault Damien - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Monsieur CARNAT Eric - Madame ESNARD Dominique -

Absent(e)s ayant donné procuration : Monsieur ROSET Jean-Jacques à Monsieur GIBault Patrick - Monsieur HENault Damien à Monsieur SAUX Christian - Monsieur LACROIX Eric à Madame DELORD Martine - Monsieur CARNAT Eric à Madame COCHETON Stella -

Monsieur CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N°30J25-1

ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 19 décembre 2024, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

DATE DEMANDE	SOCIETE	NOM DE L'APPRENTI(E)	MONTANT DE L'AIDE SOLLICITE
20/05/2025	THERET FRERES 1390 Rue de Romorantin CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	XAVIER Louison	1 500,00 €
07/06/2025	SARL SIMOES PICAUT 24 Rue du Général de Gaulle 41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHER	DARCHY GOISIER Stella	3 000,00 €

La Commission Finances réunie le 24 juin 2025 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 16D24-5 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Et de la publication/notification le

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

DATE DEMANDE	SOCIETE	NOM DE L'APPRENTI(E)	MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUE
20/05/2025	Theret Freres 1390 Rue de Romorantin CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	XAVIER Louison	1 500,00 €
07/06/2025	SARL SIMOES PICAUT 24 Rue du Général de Gaulle 41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHER	DARCHY GOISIER Stella	3 000,00 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 1er juillet 2025

Pour le Président absent et par délégation
La 1^{ère} Vice-Présidente
Stella COCHETON



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250630-30J25-1b-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Et de la publication/notification le

le 9 JUIL. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 30 Juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Madame Stella COCHETON, la 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

Nombre membres du bureau :
• en exercice : 21
• présents : 11
• votants : 11

Date de convocation :
Le 20 mai 2025

Président			
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	---
5^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	---	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	---
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	---	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	Monsieur GIBAUT Patrick	10^{ème}	Madame PLAT Françoise

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame MICHOT Karine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAULT Damien - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Monsieur CARNAT Eric - Madame ESNARD Dominique -

Absent(e)s ayant donné procuration : Monsieur ROSET Jean-Jacques à Monsieur GIBAUT Patrick - Monsieur HENAULT Damien à Monsieur SAUX Christian - Monsieur LACROIX Eric à Madame DELORD Martine - Monsieur CARNAT Eric à Madame COCHETON Stella -

Monsieur CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 30J25-2

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : CROSS JIM COACHING, 20 RUE GATINES A SEIGY (41110)

Par courrier du 3 mai 2025, Monsieur Jimmy MARGOT, gérant de la SARL CROSS JIM COACHING, sis 20 rue Gâtines à SEIGY (41110), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition de matériel de musculation

Le montant de l'opération est estimé à **22 963.61 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances réunie le 24 juin 2025, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 3 mai 2025 de Monsieur Jimmy MARGOT, gérant de la SARL CROSS JIM COACHING, sis 20 rue Gâtines à SEIGY (41110)

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 24 juin 2025 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- **Décide** l'octroi d'une aide de **5 000.00 €** au titre du développement économique à la SARL CROSS JIM COACHING, sis 20 rue Gâtines à SEIGY (41110),
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202507 du budget principal 2025.

Et de la publication/notification le

- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre

Le Controis-en-Sologne, le 1er juillet 2025

Pour le Président absent et par délégation

La 1^{ère} Vice-Présidente
Stella COCHETON



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250630-30J25-2B-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Et de la publication/notification le

le 9 JUIL. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE BUREAU DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 30 Juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Madame Stella COCHETON, la 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

Président	---		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	---
5^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	---	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	---
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	---	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	Monsieur GIBAUT Patrick	10^{ème}	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du

bureau :

- en exercice : 21
- présents : 11
- votants : 11

Date de convocation :

Le 20 mai 2025

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame MICHOT Karine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Monsieur CARNAT Eric - Madame ESNARD Dominique -

Absent(e)s ayant donné procuration : Monsieur ROSET Jean-Jacques à Monsieur GIBAUT Patrick - Monsieur HENAUULT Damien à Monsieur SAUX Christian - Monsieur LACROIX Eric à Madame DELORD Martine - Monsieur CARNAT Eric à Madame COCHETON Stella -

Monsieur CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N°30J25-3

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION CL N°114 A 119 SISES 24 AVENUE DES PLATANES A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)

La Communauté de communes Val de Cher-Controis a reçu le 26 mai 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section CL n°114 (188 m²), n°115 (51 m²), n°116 (73 m²), n°117 (122 m²), n°118 (86 m²) et n°119 (2 829 m²) sises 24 avenue des Platanes à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700). Ces parcelles appartiennent à la Commune de Le Controis-en-Sologne dont le siège se situe au 1 place du 8 Mai à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700) et sont situées en zone AU1 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Contres.

Le prix de vente proposé est de 25 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Après examen de la demande de déclaration d'intention d'aliéner, il apparaît que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur ces parcelles.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 déléguant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 déléguant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 mai 2025 et enregistrée sous le n°041.059.25.U0041 concernant la vente des parcelles cadastrées section CL n°114 (188 m²), n°115 (51 m²), n°116 (73 m²), n°117 (122 m²), n°118 (86 m²) et n°119 (2 829 m²) sises 24 avenue des platanes à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), et situées en zone AU1 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Contres,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur ces parcelles,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section CL n°114 (188 m²), n°115 (51 m²), n°116 (73 m²), n°117 (122 m²), n°118 (86 m²) et n°119 (2 829 m²) sises 24 avenue des Platanes à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), appartenant à la Commune de Le

Et de la publication/notification le

Controis-en-Sologne dont le siège se situe au 1 place du 8 mai à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), au prix de 25 000 € TTC, frais d'acte en sus.

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 1er juillet 2025

Pour le Président absent et par délégation
La 1^{ère} Vice-Présidente,
Stella COCHETON



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250630-30J25-3b-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Et de la publication/notification le

- 9 JUIL. 2025